



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale
de la Protection des Populations
Service santé et protection animales

DISPOSITIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES ANIMAUX DE COMPAGNIE EN CAS DE FORTE CHALEUR

Un épisode caniculaire a touché la France et les prévisions météorologiques actuelles pour l'été indiquent une période chaude de longue durée. D'ailleurs, le plan canicule a récemment été activé dans le département de la Drôme.

Chats et chiens : les risques liés à la chaleur

Comme chez l'homme, lorsque les journées sont chaudes ou caniculaires, les chiens et les chats peuvent souffrir de l'excès de chaleur, notamment car ils transpirent peu. L'hyperthermie provoquée par les températures excessives peut être particulièrement dangereuse pour votre animal. Elle peut même, dans des conditions extrêmes, conduire à la mort de l'animal.

Protéger votre chat ou votre chien en cas de canicule

Les locaux et installations d'hébergement des animaux doivent disposer d'une aération efficace et permanente complétée, si nécessaire, d'une ventilation adéquate.

Tout ou partie de l'espace d'hébergement des animaux doit être abrité du soleil.

Les animaux doivent disposer en permanence d'une eau propre, renouvelée autant que de besoin.

Les animaux ne doivent pas être laissés seuls dans un véhicule à l'arrêt.

Les exercices intenses sont déconseillés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec votre vétérinaire habituel.

Contact :

Direction Départementale de la Protection des Populations

33, avenue de Romans

26000 VALENCE

Tel : 04 26 52 21 61